

1
Séance du mercredi 16 décembre 1914.

Présidence de M. Peytral.

Sont présents : M. M. Aimon, Amic, Barbier, Chastenet, Chartemps, Derolle, Doumer, Derolle, Guillet, Guvais, Albert Girard, Lucien Herbert, Renouvrier, Lintilhac, Loubet, Michel, Millies-Lacroix, Monges, Ferdinand Dreyfus, Couron, De Selves.

M. le Président fait connaître à la commission qu'il a eu devoir la convoquer, non pour discuter, puisqu'elle n'est saisie d'aucun projet de loi, mais pour savoir de quelle façon elle entend poursuivre ses travaux en vue de la réunion publique du Sénat qui doit avoir lieu le 22 de ce mois.

Il donne d'abord lecture d'une lettre de M. le ministre de la guerre en date du 4 décembre qui ne lui est parvenue que le 9 du même mois, ^{qui} fait connaître la réponse qu'il se propose de lui adresser pour lui demander le jour où il entend se rendre devant la commission. Cette dernière veut-elle recevoir ses explications avant ou après la

réunion de la commission de la guerre, ^{laquelle} ~~est~~
 doit avoir lieu samedi prochain à 2 heures.

La commission décide qu'elle l'entendra
 samedi ^{la séance de la} ~~après~~ la commission de l'armée.

M. Albert Girard remercie M. le
 Président d'avoir accompli son devoir
 comme il l'a fait (approbation).

M. M. le Président et le rapporteur
général exposent les raisons pour lesquelles
 ils se sont refusés d'aller à Bordeaux.
M. De Javel déclare que c'est le même
 sentiment qui a animé la commission de
 l'armée pour prendre la même résolution.

M. Millies-Lacroix explique pourquoi
 il a décliné la mission que voulait lui
 confier M. le ministre de la guerre, mission
 qui consistait à parcourir toutes les places
 et à rechercher les ressources de toutes les
 régions industrielles ou commerciales où
 l'on pourrait se procurer des tissus pour
 l'armée et en faire l'achat. Il a considéré
 que cette mission n'était pas compatible
 avec son mandat ^{légal} qui consiste surtout en
 une mission de contrôle.

M. le rapporteur général entrevoit
 ensuite la commission de la façon dont

il entend procéder en ce qui concerne la loi de douzièmes provisoires. Revenant à l'unité budgétaire, tout en donnant dans l'exposé des motifs, des détails, chapitre par chapitre il veut qu'on vote en bloc les totaux avec cette restriction qu'il s'engage à les réduire par divers s'il y a lieu.

M. le Président répond qu'il a rendez-vous avec le ministre des finances qui peut-être complétera les renseignements que vient de donner M. le rapporteur général.

Quelques observations sont ensuite échangées entre M. M. Dreyfus et Courton en ce qui concerne les droits de succession des hommes tués à l'ennemi.

M. le Président fait connaître à la commission que le Gouvernement va déposer d'abord ^{sur le bureau du} devant le Sénat le projet de loi relatif aux élections sénatoriales. La question, poursuit-il, se pose de savoir si l'examen du projet doit être renvoyé à la commission électorale ou à la commission des finances. Il estime, pour

4

de part, que le Sénat pourrait très bien nommer pour cet examen une commission spéciale. La commission des finances ne refusera pas le mandat qui lui serait donné en cette circonstance, mais elle ne demandera pas que le projet lui soit renvoyé (approbation).

La séance est levée à 3 heures $\frac{1}{2}$.
